

YGRANDE

Bienvenue dans notre commune



BOCAGE BOURBONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MAIRIE

11 rue Emile Guillaumin
03160 YGRANDE
04 70 66 30 66
mairie.ygrande@orange.fr

Lundi : 13h30-17h30
Mardi, jeudi, vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h30
Mercredi, samedi : 8h30-12h

Nous sommes heureux de vous accueillir sur la commune !
Voici une fiche pratique pour vous guider dans votre installation.
Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer, vous orienter et vous accompagner.

DES AGENTS À VOTRE SERVICE :

Angéline DESMARES
Secrétaire de mairie



Elodie PREVAULT
Animatrice du Lieu Unique d'Accueil
Communauté de Communes

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE :



Pierre THOMAS
Maire



François ENOUX
Vice-Président de la Communauté
de Communes en charge de l'accueil

VOS ENFANTS

Vous êtes parents ou allez le devenir ? Alors bienvenue les questions !
Contactez Lucie BOYER et Maud ROGER, animatrices du Relais Petite Enfance. Elles vous orienteront vers les services et professionnels pour vos enfants, en fonction de vos envies et besoins :

- information sur les modes de garde
- permanences administratives
- animations dans les communes



RELAIS PETITE ENFANCE SERVICE ITINÉRANT
(nouveau nom du Relais d'Assistants Maternels du Bocage)
06 61 34 12 35 / rpe@ccbb.fr

ASSISTANTS MATERNELS à domicile et Maison d'Assistants Maternels « MAM Pirouette cacahuète » à Ygrande (renseignements auprès du Relais Petite Enfance).



MA DIFFÉRENCE EN BOCAGE SERVICE ITINÉRANT
Pôle ressources pour les 0-18 ans et leur entourage.
Sandra NAVETAT, éducatrice, accompagne les besoins spécifiques.
07 64 35 62 36 / s.navetat@ccbb.fr

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL BUXIÈRES-LES-MINES - YGRANDE

Ecole maternelle de Buxières-les-Mines (PS) - **04 70 66 02 65**
Ecole maternelle et primaire d'Ygrande (MS, GS, CP, CE1) - **04 70 66 30 81**
Ecole primaire de Buxières-les-Mines (CE1, CE2, CM1, CM2) - **04 70 66 02 18**
Cantine sur place dans chaque commune
Accueil périscolaire de 7h à 18h30
Accueil de loisirs à Buxières-les-Mines - **06 68 08 96 92**

Collège Achille Allier à Bourbon l'Archambault (10 min) - **04 70 67 03 01**
Lycées : Agglomération de Moulins (35 min)
Enseignements technique, professionnel, lycée agricole, lycées généraux.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES EN ALLIER POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS SUR LEUR SECTEUR, DE LA MATERNELLE AU LYCÉE.

SANTÉ

Infirmiers : Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines, Saint-Hilaire
Pharmacies : Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines
Médecins : Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines
Masseurs-kinésithérapeutes : Ygrande, Bourbon l'Archambault et Buxières-les-Mines
Dentistes : Bourbon l'Archambault
Urgences, hôpital et maternité : CH de Moulins-Yzeure

COMMERCES ET SERVICES

Ygrande : Epicerie, boulangerie-pâtisserie, traiteur, bar-tabac-presse, restaurants, agence postale communale, caviste, salon de coiffure, garage avec vente de carburant.
Marché : le jeudi matin.

Bourbon l'Archambault : La cité thermale accueille l'ensemble des commerces et services de proximité complémentaires.

ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE

Le bocage bourbonnais, c'est 25 communes et plus de 300 associations : il y en a forcément une faite pour vous ! Renseignements auprès de votre mairie, de l'Office du Tourisme et du Lieu Unique d'Accueil.



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères tous les jeudis dans le bourg, un jeudi sur deux en campagne. Dépôt des sacs poubelles dans les bacs gris.
Tri sélectif (dont carton, papier, bouteilles plastique, flacons aluminium) : à déposer en vrac à l'intérieur des bacs jaunes.
Verre : apport volontaire dans les colonnes de tri situées sur la commune.

DÉCHÈTERIE DE CÉRILLY SICTOM DE CÉRILLY

22, avenue de la Vigne au bois, Route de Moulins,
03350 CÉRILLY
04 70 66 21 51



Pour accéder à la déchèterie, un enregistrement préalable est obligatoire.
Horaires d'ouverture
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
14h00 - 17h20

EAU ET ASSAINISSEMENT

Contactez le SIVOM 15 jours avant votre arrivée et départ d'un logement.

SIVOM NORD ALLIER

7 lotissement Les plantes,
03210 SAINT-MENOUX
04 70 43 92 44 / sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr

Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-17h.
Urgence 24h/24 et 7j/7 au même numéro.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

LIEU UNIQUE D'ACCUEIL

Élodie Prévault anime ce service d'accompagnement des nouveaux habitants sur le territoire : votre projet de vie est au centre de nos préoccupations et nous vous orientons vers les bons interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre activité professionnelle, votre projet familial et votre vie sociale.

07 64 35 62 34 / e.prevault@ccbb.fr



Ce poste est cofinancé par l'Union Européenne. L'Union Européenne s'engage dans le Massif Central avec le Fond Européen de Développement Régional.



MAISON FRANCE SERVICES EN ITINERANCE

Service présent en mairie d'Ygrande une semaine sur deux.

Notre équipe d'animateurs vient à votre rencontre pour vous aider dans vos démarches administratives : demandes de cartes grises, permis de conduire, dossiers retraite, actualisation Pôle Emploi, accès en visio aux services CPAM et CARSAT... Service gratuit, sur rendez-vous au 07 61 29 66 97.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, place de l'Hôtel de Ville, 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
Lundi au vendredi, 8h30 - 12h et 13h30 - 17h.
04 70 67 11 89 / contact@ccbb.fr

VOUS VOUS INSTALLEZ

CONTRATS ET ABONNEMENTS

Avant de quitter votre domicile, veillez à résilier vos différents contrats d'abonnement : électricité, eau, gaz, téléphonie et Internet... Informez de manière anticipée ces mêmes organismes en leur indiquant votre date d'arrivée dans votre nouveau logement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pensez à informer les différents organismes dont vous dépendez : la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, le centre des impôts, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, votre caisse de retraite, etc. Vous pouvez réaliser le changement d'adresse via un formulaire en ligne disponible sur www.service-public.fr. Prévenez également votre assurance et votre banque. La Poste propose des contrats de suivi de courrier.

DÉMARCHES POUR VOTRE VÉHICULE

Votre véhicule déménage avec vous. Pour lui aussi, plusieurs démarches sont obligatoires :

Assurance : signalez le changement d'adresse à votre assureur ;
Carte grise : une demande en ligne doit être réalisée dans le mois qui suit votre déménagement. Vous pouvez l'effectuer sur Internet depuis chez vous ou être accompagné par un agent France Services lors de sa permanence en mairie (sur rendez-vous).

À VOTRE ARRIVÉE

Pensez à vous rendre en mairie pour vous inscrire sur les listes électorales. C'est aussi l'occasion de venir nous rencontrer pour activer le réseau d'accueil !

À la découverte du territoire

Office de Tourisme du Bocage Bourbonnais :
1, place de l'Hôtel de Ville - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
04 70 67 09 79 / otbourbon@free.fr



Téléchargez l'application
Bocage Bourbonnais Tourisme

